



CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du Conseil général
Lundi 25 novembre 2024 - 20h15 – salle communale

Présidence : Monsieur Claude-Alain Gebhard

Personnes excusées : Mmes Françoise Guignard, Lina Riccio-Lardet, Camille Paquier, Hendrika Schmidt ainsi que MM. Jean-Pierre Lardet, Andreas Hoffmann, Christian Perret-Gentil, Bernard Schopfer, Richard Stoudmann

APPEL

Appel

01 M. le Président Claude-Alain Gebhard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux et à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Avec 26 membres présents, le quorum (fixé à 14 membres) est atteint. Le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité, en cas de votation ce soir, est fixée à 13 voix.

M. le Président accueille ce soir deux auditeurs : Mme Amandine Mignot et M. Nicolas Olivier.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2024
4. Préavis N° 07 / 2024, budget 2025
5. Préavis N° 08 / 2024, ORPC District Morges : Création de statuts de l'Association intercommunale intégrant un plafond d'endettement
6. Préavis N° 09 / 2024, refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2010) en
Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
7. Communications municipales
8. Communications du Président
9. Divers

ADMISSIONS, DEMISSIONS

02 Ayant précédemment annoncés vouloir rejoindre le Conseil, Mme Anne Maradan et MM. Olivier Pahud, Luca Spycher, Mathieu Spycher et Carlantonio Valsesia sont également présents. M. le Président procède à l'assermentation selon le protocole habituel.



PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2024

Adoption du procès-verbal du 24 juin 2024

03 Monsieur le Président procède à l'énumération du procès-verbal page par page :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 07 / 2024, BUDGET 2025

09 Le Président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

Le Président remercie la commission pour son travail et passe la parole à M. Yves Schopfer, Syndic. M. Schopfer précise que les dernières années ont permis de faire des économies et que la Municipalité utilise uniquement les montants dont elle a besoin. Par ailleurs, en ce qui concerne le calcul de la nouvelle péréquation, la nouvelle NPIV est assez complexe. Les montants de la facture sociale et la facture policière sont calculés sur le nombre d'habitants. Le montant de la facture pour la cohésion sociale grève le budget mais ledit montant est compensé pendant 2 ans.

M. Schopfer ajoute que la différence de 2% sur la ristourne (passage de 10% à 12%) représente CHF 90'000.-.

M. Philippe Schmidt demande à la Municipalité de lui expliquer l'ancienne péréquation en regard de la nouvelle. M. Alain Garcia, Vice-Syndic et Municipal, répond que l'ancienne péréquation ne peut pas être expliquée car son calcul est obscur, il est impossible de savoir d'où viennent les chiffres annoncés par le Canton.

M. Vincent Denis ajoute que la nouvelle péréquation fait également suite aux demandes des communes. La différence fondamentale entre les deux péréquations est, qu'aujourd'hui, la facture sociale est calculée au nombre d'habitants. A noter que notre commune est perdante financièrement avec la nouvelle péréquation.

M. Beat Haldeman pense que l'on peut avoir plusieurs regards sur ce qui arrive avec la nouvelle péréquation et qu'aujourd'hui la commune de Vaux-sur-Morges rentre dans un cadre précis.

M. Philippe Schmidt demande à la Municipalité de lui expliquer à quoi correspond CartoJura Léman. M. Alain Garcia précise que CartoJura Léman est une association qui propose de mettre à disposition sur informatique les plans des infrastructures telles que les conduites d'eau claires/eaux usées ou encore l'éclairage publique.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 07/2024 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'adopter le budget pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité

Le préavis 07/2024 – Budget 2025 est accepté à l'unanimité.



PREAVIS N° 08 / 2024, ORPC DISTRICT MORGES : CRÉATION DE STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE INTÉGRANT UN PLAFOND D'ENDETTEMENT

10 Le Président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission. Le Président remercie la commission pour son travail et M. Pittet pour sa lecture.

M. François Menzel, Municipal, précise que ces nouveaux statuts font suite à une demande cantonale qui oblige dorénavant les organisations à avoir des statuts et non des conventions. Il ajoute que le plafond d'endettement n'est pas un chèque en blanc et que le Commandant de l'ORPC a confirmé qu'aucune dépense importante n'était planifiée. M. Menzel ajoute que les statuts présentés ont déjà été approuvés par le Canton et par le Conseil intercommunal de l'ORPC.

La parole n'étant pas demandé par l'assemblée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 08/2024.

Le Conseil passe au vote du préavis tel que présenté avec :

Voix : 26

OUI : 24

NON : 0

ABSTENTION : 2

Le Conseil général décide :

- d'accepter les statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés.

PREAVIS N° 09 / 2024, REFONTE DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES DU DISTRICT DE MORGES (2010) EN RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE DE SÉJOUR ET À LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

11 Le Président passe la parole à M. Marvin Pittet, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

M. François Menzel précise qu'aujourd'hui, il n'y a pas de logement Airbnb dans la commune. Avec ce futur règlement, l'ARCAM centralisera les déclarations des taxes de séjour ainsi que leur paiement.

M. Philippe Schmidt demande s'il y a des résidences secondaires à Vaux, ce que négative M. Menzel.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 09/2024 et passe au vote.

Le Conseil général décide :

- d'adopter Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires ;
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

Le préavis 09/2024 – refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires du district de morges (2010) en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires est accepté à l'unanimité.



COMMUNICATIONS MUNICIPALES

François Menzel

Projet de turbinage – réfection de l'échelle à poissons

Après plusieurs mois d'attente, la Municipalité a reçu une réponse négative de la part du Canton concernant le projet de turbinage. Suite à cela, une séance a eu lieu en présence de MM. Schopfer, Menzel et Vincent Denis, M. Robert-Charrue de la Maison de la Rivière, Mme Munch de la HES-SO et deux collaborateurs de la direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud. À la suite de cette séance, des documents complémentaires ont été demandés par la DGE et leur avis était moins négatif qu'en début de séance.

Alain Garcia

PACom

M. Garcia fait un point de situation sur l'avancement du PACom. Les 4 propriétaires concernés ont été rencontrés. Le document est, actuellement, en cours de finalisation par l'Agence Wenker Architecture Sàrl. Il ajoute que le Canton de Vaud a demandé de digitaliser les données Normat, ce qui représente un coût supplémentaire de CHF 7'000.-

Bus MBC

M. Garcia informe que la ligne 728 disparaît au profit de la ligne 740, dès le 15 décembre 2024. La nouvelle ligne ira jusqu'à Pampigny et aura une augmentation de la cadence. Les Pyjam'bus disparaissent au profit de bus nocturnes tous les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Ces deux changements représentent une réelle plus-value.

M. Philippe Schmidt pose la question de comment prendre un billet de bus sans téléphone portable car les billets ne peuvent plus être payés directement dans le bus. M. Schopfer répond que si un citoyen n'a pas internet, il peut venir au bureau communal et la secrétaire s'occupera de lui préparer un billet, mais il faut anticiper. Il précise que toutes les communes sont concernées par ce changement.

David Spycher

Routes – signalisation chemin vicinaux

M. Spycher informe que la signalisation définitive de l'itinéraire Vaux-Colombier sera posée dans les jours prochains. Il ajoute qu'un délégué de l'OFAG est venu expertiser les différents chemins et a évoqué la possibilité d'obtenir des subventions, notamment la réfection d'un collecteur.

Yves Schopfer

Comité Les Pro'Fêtes

M. le Syndic rappelle qu'il y a un comité « Les Pro'Fêtes » qui anime le village. La prochaine animation aura lieu le 14 décembre 2024. Il profite de cette occasion pour remercier les membres de ce comité présents ce soir.



Finances

M. le Syndic profite également de remercier chaleureusement, au nom de la Municipalité, Mme Anne-Marie Perret-Gentil, Municipale, et Mme Agnès Harr, Boursière, pour tout le travail effectué cette année pour la NPIV et pour le travail lié à MCH2 qui se fera en 2025. M. Schopfer et Mme Perret-Gentil se rendront à un cours sur MCH2 en février 2025.

Verrée de fin d'année

M. le Syndic rappelle qu'une verrée de fin d'année, en l'absence des petits-comptes, se déroulera le 18 décembre 2024 et à laquelle toute la population est conviée.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- 16 Le Président constate que les membres du Conseil général sont aujourd'hui au nombre de 37 et il remercie les nouveaux participants pour leur engagement. Il remercie également les membres des commissions pour leur travail et leur engagement. Il se réjouit que des jeunes habitants rejoignent le Conseil et remercie la Municipalité pour leur travail et la bonne ambiance.

DIVERS

- 17 M. Luc Breton revient sur les circonstances des intempéries du 25 juin 2024 et souhaite remercier MM. Yves Schopfer et David Spycher ainsi que Mme Barbara Vanrietvelde pour le travail effectué et pour avoir tenté de limiter les dégâts.

M. Hervé Schmidt souhaite attirer l'attention que des loirs gris protégés nichent sous la toiture du local technique et qu'il faudra attendre la fin de leur hibernation pour rénover la toiture.

Mme Rosalie Hoffmann pose la question de l'aménagement des nouveaux chemins. M. le Syndic précise que les aménagements feront l'objet d'un préavis en 2025 et qu'une convention avec Hautemorges a été réalisée pour que leur Assistant de sécurité publique soit présent sur le territoire communal. Il ajoute qu'il faut malheureusement faire de la répression pour que les signalisations soient respectées.

Clôture :

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h20.

Claude-Alain Gebhard

Barbara Vanrietvelde

Président

Secrétaire